



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'HOTEL

*L'Hôtel NELL a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée. Les clients ayant un comportement incorrect envers le personnel ou la clientèle et contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public pourront être exclus de l'établissement.*

### I. RÉSERVATION

Toute réservation faite devra être confirmée par le client, qui donnera une garantie de paiement de son choix, parmi les modes de règlements acceptés dans l'établissement. Sans garantie de paiement de la part du client, la réservation ne pourra être réputée validée.

Le client a la possibilité de verser des arrhes pour confirmer sa réservation.

### II. RÈGLEMENT

Le règlement du séjour se fait lors du départ du client. Les modes de paiement acceptés sont : **Visa, Mastercard, Eurocard, Amex, Chèques vacances.**

**Les chèques ne sont plus acceptés suite à un trop grand nombre d'impayés.**

Si le client souhaite interrompre son séjour, il devra en informer la réception au minimum 24h à l'avance. Il sera remboursé du solde de son séjour si le règlement a été effectué intégralement. Les retards à l'arrivée ou la non-présentation (no-show) ne peuvent en aucun cas donner lieu à remboursement et seront considérés comme prise effective de la chambre.

### III. ANNULATION

Le client ayant réservé une chambre au sein de notre établissement a possibilité d'annuler celle-ci selon les conditions suivantes :

- Annulation jusqu'à J-30 avant l'arrivée : aucun frais, ni pénalité
- Annulation entre J-30 et J-10 avant l'arrivée : 20% du prix du séjour
- Annulation entre J-10 et J-72h de l'arrivée : 50% du prix du séjour
- Annulation entre J-72h et J : 100% du prix du séjour

***En cas d'annulation, les arrhes versées ne seront remboursées dans le respect de la politique d'annulation de l'établissement.***

### IV. TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour n'est pas comprise dans le tarif de la réservation. Elle est payable sur place.

### V. INTERDICTIONS :

Nous vous informons qu'en France, il est interdit de fumer dans les hôtels depuis le 1er janvier 2008. Ne pas respecter cette interdiction vous expose à 68.00 € d'amende, en plus des éventuelles réparations des dégâts causés. Il est également strictement interdit d'utiliser des appareils à gaz dans les chambres de type réchaud, etc. Nous vous demandons de respecter les lieux, ainsi que la décoration de votre chambre.

### VI. ANIMAUX :

L'Hôtel NELL accepte les animaux dans son établissement. Le séjour de l'animal est facturé 10.00 € par jour. Cependant, il est demandé à notre clientèle de respecter les lieux, et de ne pas laisser l'animal seul dans la chambre. Notre salle de restaurant accepte également les animaux, à condition qu'ils soient tenus en laisse et qu'ils restent sous la surveillance de leurs maîtres. Pour des raisons d'hygiène, nous vous demandons de ne pas mettre votre animal sur les fauteuils et chaises. Toute dégradation sera facturée 100 € pour la remise en état et la désinfection bactéricide.

## **VII.DISCIPLINE, PERTES & DOMMAGES, RESPONSABILITE ET ASSURANCES**

La bonne tenue physique et morale est de rigueur. Sont interdits les actes susceptibles d'entraîner une gêne pour le public, de provoquer des troubles, de causer des dommages matériels.

Notre personnel mettra en garde toute personne qui, ne se conformera pas aux prescriptions du présent règlement et, dans les cas extrêmes d'agitation et de mauvaise tenue, fera appel aux services de la sécurité.

Un état des lieux sera établi, un rapport sera rédigé si des usagers ont dégradé du matériel. Le coût des réparations résultant de ces dégradations sera à la charge du client ou de l'organisateur.

Le client doit répondre des pertes et dommages qui ont été causés dans l'enceinte de l'Etablissement.

L'hôtel NELL ou son personnel ne pourront être tenus responsables des pertes ou vols de quelque nature que ce soit, affectant le client ou ses visiteurs.

L'hôtel NELL peut exiger un forfait de nettoyage d'un montant de 100 euros si la chambre est laissée dans un état nécessitant un nettoyage supplémentaire ou un temps de séchage et de déshumidification

Nous rappelons que l'établissement est NON-FUMEUR et que des zones extérieures sont prévues à cet effet. Dès l'entrée dans l'hôtel et dans chaque chambre des indications rappel cette interdiction avec l'amende encourue. Après chaque départ, les chambres sont contrôlées. Si l'établissement Hôtel NELL constate un vol ou un dégât, une amende sera facturée.

Toute constatation du non-respect de ces règles cité ci-dessus et constatation de vol et dégât sera facturé 200 EUROS maximum par personne constaté dans la chambre dans un délai de 5h après l'heure limite de départ des clients (délai soumis au contrainte de vérification de la chambre par le personnel de l'hôtel).

Les pertes de clés de chambres seront facturées 30 euros par clé.

***Le règlement intérieur s'applique à tous les clients.***

***En cas de non-respect de ce règlement intérieur, la direction se réserve le droit d'inviter le client à quitter l'établissement, et ce sans indemnité.***